

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

PREAMBULE

L'année 2020 a été marquée par une crise sans précédent dans notre histoire moderne. Le covid-19 a génère une pandémie mondiale qui a entrainé pour des raisons systémiques internationales mais aussi nationales un arrêt puis un ralentissement toujours en cours des activités sociales, culturelles et économiques de l'ensemble des nations. Aucune institution, aucune association, aucune famille n'a été épargnée de près ou de loin par cet évènement sanitaire.

Toutes les priorités politiques, budgétaires, sanitaires et sociales ont été bousculées.

La commune de Séné, ses associations et ses habitants n'ont pas échappé à ce mouvement, qui a par ailleurs retardé l'installation des nouveaux membres du conseil municipal. Les exercices budgétaires 2020/2021 seront donc le reflet de l'impact de la crise sanitaire sur les actions des services, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il est probable que les effets de cette crise se prolongeront dans les années à venir.

Malgré les incertitudes actuelles, il est important que les orientations budgétaires 2021 posent les bases du déploiement des projets approuvés par la population lors des élections de mars dernier. Nos objectifs de participation citoyenne, de solidarités, et de mouvements vers la transition écologique doivent se concrétiser. Ils constituent une réponse aux crises économiques, sociales et démocratiques.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DES COLLECTIVITES

Dans un contexte de crise sanitaire, le projet de Loi de finances 2021 est construit sur les hypothèses suivantes :

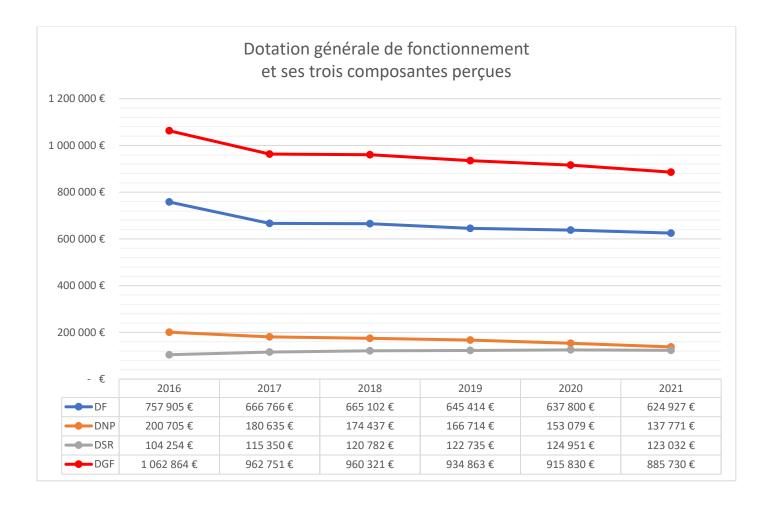
- Une baisse du PIB de 10% contre une hausse attendue de +1,3%
- Une inflation de +0,37% (contre +0,2 % en moyenne en 2020)
- Un déficit public de 10,2% du PIB (contre 3% en 2019)
- Une dette publique à 116,2% du PIB (contre 117,5% en 2020 et 98,1% en 2019)
- Un taux directeur (de refinancement) de la Banque Centrale Européenne entre 0% et 0,25 % (à 0% depuis 2016).

I - DES RESSOURCES PRESERVEES

1 – LES DOTATIONS DE L'ETAT : POURSUITE DE LA BAISSE

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera de 887 712€, soit – 28 985€ par rapport à 2020, avec :

- Une baisse de la DGF « part forfaitaire » du fait d'un écrêtement « potentiel fiscal » (− 12 873€) ;
- Une baisse de la Dotation Nationale de Péréquation « principale » de 15 308€, montant plafonné à –10 % du montant de la part garantie maximum chaque année;
- Une petite baisse de la Dotation de Solidarité Rurale de 1 919€.



2 – LES DOTATIONS COMMUNAUTAIRES: UNE STABILITE POST-ELECTORALE

A compter de 2020, l'Attribution de Compensation (AC) s'ajuste annuellement en fonction des dépenses de fonctionnement réalisées par la commune au titre de la gestion des eaux pluviales urbaines. GMVA assurera le remboursement de la baisse afférente.

Quant à la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), ses critères d'attribution ont été revisités en mars 2020, après l'annulation par le Tribunal administratif de Rennes de la délibération de 2017. Pour l'année 2021, GMVA a décidé le maintien du niveau de dotation, dans l'attente de la redéfinition du « Pacte financier et fiscal ».

Pour mémoire, à la suite du transfert définitif des excédents de la gestion de l'Eau potable et des Assainissements fin 2020, la commune de Séné ne disposera plus à compter du 1^{er} janvier 2021 de la trésorerie de près 1M€, qui devra être compensée par la signature d'un contrat de ligne de Trésorerie dès le 1^{er} trimestre.

Evolution des dotations communautaires

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Prév 2021
Attribution de compensation	532 983 €	525 143 €	488 343 €	488 343 €
Dotation de solidarité communautaire	357 960 €	322 164 €	321 286 €	321 286 €
Total Dotation communautaire	890 943 €	847 307 €	809 629 €	809 629 €
Variations	-50 505 €	-43 636 €	-37 678 €	0€

3 – PRODUITS DE FISCALITE DES ENTREPRISES PERCUS PAR GMVA (pour information)

Produits de fiscalité d'entreprise perçus par GMVA pour le territoire de Séné

	2017	2018	2019	2020
CFE	483 139 €	498 327 €	517 360 €	500 557 €
CVAE	284 276 €	291 947 €	323 298 €	326 960 €
TASCOM	251 017 €	225 378 €	236 740 €	301 386 €
IFER	15 120€	15 815 €	12 705 €	12 696 €
TOTAL	1 033 552 €	1 031 467€	1 090 103 €	1 141 599 €
Variation	80 072 €	-2 085 €	58 636 €	51 496 €

La compétence économique étant celle de GMVA, ces produits ne sont pas perçus pas la commune. L'augmentation de ces recettes montre que notre territoire est dynamique.

Les produits de la fiscalité d'entreprise étant calculés sur le Chiffre d'affaires à n-2, l'impact de la crise sanitaire, du fait des périodes de confinement et du ralentissement général de l'économie, impactera l'année 2022.

¹ GMVA: Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

 $^{^{\}rm 1}$ CFE : Contribution Foncière des Entreprises

¹ CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

¹ TASCOM: Taxe sur les Surface Commerciales

¹ IFER : Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux

4 – RECETTES FISCALES

A – Démographie : Une évolution naturelle sous surveillance

L'évolution naturelle de la population montre un effet ciseau depuis 2017. Si depuis 2018 le nombre de naissances est constant, il montre que l'effort réalisé sur l'accessibilité des logements, notamment sociaux, doit être maintenu pour continuer d'accueillir de jeunes familles. Cette dynamique a aussi une conséquence sur le nombre de foyers fiscaux qu'il faut prendre en compte.

Evolution de la population (source INSEE)

	2018	2019	2020	2021	Ecart
Population municipale	8 943	8 949	8 947	8 946	-0,01%
Population comptée à part	374	256	252	255	1,19%
Population totale	9 317	9 205	9 199	9 201	0,02%
Données DGF	9 756	9 644	9 657	9 670	0,13%

Evolution naturelle de la population : un effet ciseau

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Naissances	85	76	73	69	74	76	69	59	62	59
Décès	56	69	56	52	64	70	68	75	90	80
Solde naturel	29	7	17	17	10	6	1	-16	-28	-21

Evolution du nombre de foyers fiscaux

	2018	2019	2020	Ecart
Nombre de foyers TH	4418	4437	4498	1,37%
Nombre de propriétaires TF	4613	4642	4699	1,23%
TOTAL	9031	9079	9197	1,30%
Ecart	-29	48	118	

B - Une non-augmentation des taux de fiscalité.

Ce rapport d'orientation budgétaire est bâti sur l'hypothèse de la non augmentation des taux de fiscalité.

Conséquence de la crise sanitaire, pour la première fois, la loi de Finances 2021 n'a pas acté la revalorisation des bases fiscales, l'inflation devant atteindre 0,2 % en 2020.

En 2021, les recettes fiscales évolueront donc uniquement grâce à la dynamique de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Or, à ce jour, les projections sont limitées.

C – L'impact du dégrèvement de la Taxe d'Habitation (TH) sur les recettes

La Loi de Finances 2020 a acté la suppression dégressive de la TH jusqu'à sa suppression totale en 2023. En 2021, 86% des foyers au niveau national (64 % à Séné) en seront dégrevés. A l'issue de cette période, seule la TH sur les résidences secondaires sera maintenue, comme la taxe sur les logements vacants.

Depuis 2020, la loi compense la suppression de la TH par le transfert de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) des Départements. Le montant de la TFPB est corrigé (à la hausse ou à la baisse) par un coefficient correcteur visant à permettre une compensation du montant total de la TH à l'euro près.

Cette évolution fiscale a 3 conséquences :

- Symboliquement, une partie des citoyens, non propriétaires, ne contribuera plus au budget de la collectivité ;
- Comptablement, la dotation de l'Etat pour la compensation des exonérations de la TH d'un montant de 150 000 € est intégrée au coefficient correcteur pour l'attribution de la TFB. Ce qui va engendrer un basculement de cette dotation du chapitre 74 au chapitre 73, augmentant les recettes de ce chapitre;
- Financièrement, la collectivité perd la dynamique fiscale liée à la construction des logements sociaux, ceux-ci bénéficiant d'une exonération de la TFPB pendant 20 ans : ainsi la fiscalité ne progresse effectivement que de 70 000€.

€6 000 000 5 544 241 € 5 324 379 € 5 209 186 € 5 092 222 € €5 000 000 €4 000 000 €3 000 000 €2 000 000 €1 000 000 €-2018 2019 2020 2021 ■ TH €2 411 145 2 458 183 € 2 525 739 € 281 811 €

EVOLUTION DES PRODUITS FISCAUX

D – Impact de la crise sanitaire sur la Taxe Locale sur les Publicités et Enseignes (TLPE)

2 630 122 €

€38 551

€5 092 222

TFPB

TFPNB

■ Total PRODUITS

Dans le cadre de la crise, la collectivité a montré en 2020 son soutien aux entreprises locales en les exonérant de la TLPE pour un montant total de 42 000€.

2 699 046 €

39 458 €

€5 209 186

5 221 899 €

40 531 €

€5 544 241

2 758 952 €

39 689 €

€5 324 379

L'objectif est d'en restaurer la perception en 2021. La collectivité sera attentive à l'évolution de la situation économique en 2021.

EVOLUTION DE LA TLPE 2018-2021

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TLPE	18 413 €	12 627 €	0€	40 000 €
Variation en valeur	561 €	-5 786 €	-12 627 €	40 000 €

5 – LES AUTRES RECETTES:

A – Recettes de gestion

En 2020, et vu le contexte, les produits des services ont été fortement impactés à la baisse :

- Fermeture des services aux familles, des lieux culturels ;
- Diminution des capacités de prises en charge pour les tickets sport loisirs ;
- Exonération des loyers et des droits de place perçus par la ville.

L'évolution en 2021 de ces recettes dépendra de la situation sanitaire. S'il est difficile d'établir des chiffres précis, leur montant devra s'établir entre celui de 2019 et de 2020.

Evolutions des autres recettes de gestion

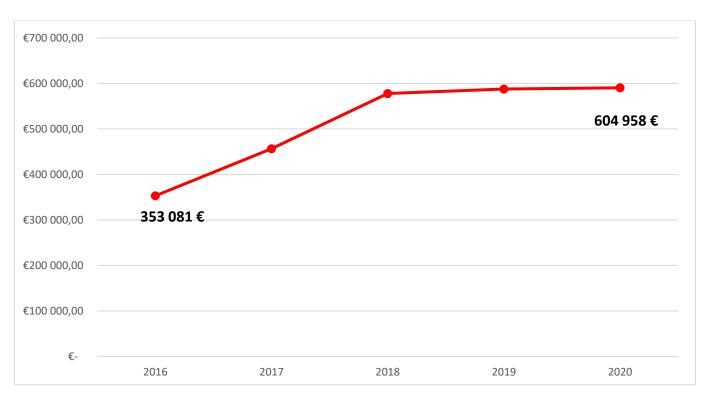
	2016	2017	2018	2019	CA 2020	Bp 2021
Produits des services	671 061 €	671 635 €	663 312 €	686 044 €	621 771 €	705 000 €
Produits de gestion	84 822 €	83 018 €	74 672 €	63 039 €	53 619 €	63 000 €
Autres produits de fonct. Courant	755 883 €	754 653 €	737 984 €	749 083 €	675 391 €	768 000 €
Variation en valeur	83 806 €	-1 230 €	-16 669 €	11 099 €	-73 693 €	92 609 €

B - Droits de mutations :

La dynamique des droits de mutation n'a pas faibli en 2020. Le Compte Administratif présentera donc des droits de mutation perçus à hauteur de 604 958 €, soit + 110 000 € par rapport au Budget prévisionnel 2020.

Cette recette dépendant des évolutions de l'économie générale et de la dynamique des cessions immobilières, il est proposé de revenir à une prévision prudente en 2021, soit un montant de 500 000 €

Evolution des droits de mutation de 2016 à 2020



	2016	2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Droits de mutation	353 081 €	456 288 €	577 700 €	587 665 €	604 958 €
Variation en valeur	-12 409 €	103 207 €	121 412 €	9 965 €	17 293 €

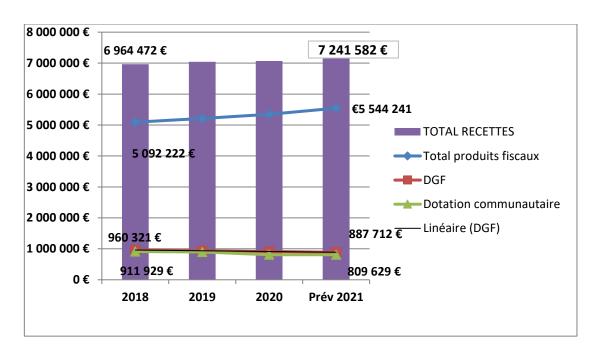
6 - SYNTHESE GENERALE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Malgré la crise, les recettes 2020 sont du même niveau que celle de 2019.

Le niveau élevé des droits de mutation et la dynamique de la fiscalité ont permis de compenser les baisses de la DGF et la DSC et les autres services de gestion.

	2018	2019	2020	prev 2021
Dotations d'État (DGF)	960 321 €	934 863 €	915 830 €	887 712 €
Dotation communautaires (DSC + AC)	890 943 €	847 307 €	809 629 €	809 629 €
Recettes fiscales (TH + TFB + TFNB)	5 092 222 €	5 209 186 €	5 324 379 €	5 544 241 €
Recettes de services et gestion TLPE	756 397 €	761 710 €	675 391 €	808 000 €
Droits de mutations	577 700 €	587 665 €	604 958 €	500 000 €
Total	8 277 583 €	8 340 731 €	8 330 187 €	8 549 582 €
Variation en valeur	245 688 €	63 148 €	-10 544 €	217 593 €

Evolutions des recettes

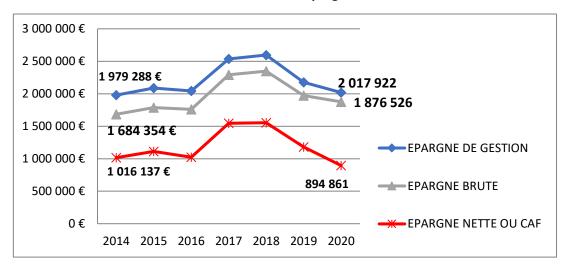


Parallèlement, malgré la diminution des activités, le niveau des dépenses de fonctionnement est resté identique du fait du surcoût lié à la gestion du COVID, pour un montant d'environ 111 673 €.

Ces évolutions ont permis de dépasser la prévision d'autofinancement prévue au BP de 1,228 millions€ pour atteindre 1,4 millions€, soit + 15 %.

Les ressources sont en légère augmentation à périmètre courant mais plutôt en baisse à périmètre constant. En effet, les différentes réformes fiscales tendent à réduire la dynamique de perception. Les dépenses subissent une inflation eu égard à la démographie et à la demande en service croissante. L'enjeu budgétaire est de faire coïncider la dynamique de la demande en services avec celle des recettes qui est de plus en plus contraintes.

Evolution de l'épargne



En 2017 et 2018, les écritures d'intégration dans l'actif de la commune des parcelles de remembrement ont gonflé l'autofinancement d'environ 500 000 € (écritures d'ordres sans mouvement financier) et s'annulaient avec les écritures en investissement.

Rappel:

- Annuité de la dette : montant des intérêts des emprunts (661 fonct.) + montant du remboursement du capital (16 invest.)
- Epargne de gestion : Recettes réelles de fonctionnement dépenses réelles de fonctionnement
- Epargne brute : Epargne de gestion intérêts de la dette
- Epargne nette : Epargne brute remboursement de la dette (ou Épargne de gestion Annuité de la dette)

7 - RECETTES D'INVESTISSEMENT : RECOURS A L'EMPRUNT

A – Evolution des principales recettes directes

Au vu des travaux réalisés en 2020, les recettes du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) ont diminué pour atteindre un montant de 176 000€. En 2021, le montant de FCTVA sera à peu plus important.

Concernant la perception de la Taxe d'Aménagement, celle-ci devrait attendre 186 847 € contre 192 000 € en 2019. En 2021, la taxe d'aménagement devrait avoisiner les 150 000 € du fait d'un ralentissement de la dynamique d'aménagement du territoire.

Quant aux subventions, l'inscription budgétaire 2021 sera à hauteur des subventions notifiées à ce jour par les différents partenaires. L'objectif est de continuer à solliciter l'ensemble des partenaires pouvant intervenir dans le financement des projets mis en œuvre.

Evolution des recettes d'investissement 2018-2021



B – La gestion et la structure de la dette

Pour le nouveau mandat, la municipalité aura pour objectifs :

- De contenir l'encours de la dette, sur la durée du mandat (en dehors de tout impact négatif de la crise sanitaire).
- De recourir à l'emprunt au plus juste des besoins.

Aussi, au vu du PPI 2020/2025, les besoins d'emprunt seront importants sur les 3 prochaines années, et seront régulés par la suite.

Pour information, la municipalité réfléchit actuellement à devenir actionnaire de l'Agence France Locale (AFL). L'AFL est un établissement bancaire créé en 2013 par et pour les collectivités territoriales, avec pour mission de faciliter leur accès au financement de leurs investissements, avec des taux attractifs.

L'objectif de cette participation serait de réduire les charges financières générées par les emprunts à venir.

10 000 000 € 9 815 386 € 9 800 000 € 9 600 000 € 9 812 931 € 9 400 000 € 9 200 000 € 9 000 000 € 8 731 409 € 8 800 000 € 9 021 746 € 8 600 000 € 8 400 000 € 8 620 087 € 8 200 000 € 8 000 000 € 2016 2017 2018 2019 2020

Evolution de la dette 2016 - 2020

Depuis le 1^{er} avril 2020, la commune ne présente plus qu'un prêt dit « sensible », grâce à la validation par le conseil municipal, le 28 novembre 2019, de la désensibilisation du prêt de la SFIL (ex-Dexia) signé en décembre 2007.

Pour information, le dernier prêt « sensible », signé avec le Crédit Agricole, arrive à échéance le 15 juillet 2023.

Voir en annexe:

- 1. La classification des emprunts de la commune de SENE, au 1^{er} janvier 2021 :
 - 8 contrats sont codifiés en A1 soit la plus sûre des situations,
 - 2 contrats sont sous surveillance classés en E
- 2. La courbe des échéances de remboursement
- 3. La courbe de l'encours de la dette

Le patrimoine : une source potentielle de recettes

La collectivité finalise actuellement le dossier pour la vente de terres et d'un bâtiment situé à Brouel Kerstang au Conservatoire du littoral. La réserve des marais de Séné continuera à assurer par convention, la gestion des terres.

L'estimation de cette cession pour 2021 est de 260 000 €.

Par ailleurs, la collectivité souhaite poursuivre la vente d'un terrain, place de Coffornic pour l'implantation d'un cabinet médical privé.

II - DES DEPENSES SOUS CONTROLE

Au regard des perspectives de baisse tendancielle des recettes de fonctionnement, et face aux aléas induits par la crise sanitaire, il est nécessaire de poursuivre les efforts engagés depuis un mandat pour la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

C'est pourquoi, il sera demandé aux services de proposer des budgets évoluant en moyenne de +0% hors inflation par rapport à l'année 2019 (année présentant un fonctionnement « normal), tout en prenant en compte les dépenses supplémentaires induites par la gestion de la crise.

1 – STABILITE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2016	2017	2018	2019	CA prév 2020
Chap 011	1 897 896€	1 909 979€	1 923 617€	1 909 092€	1 837 800 €
Variations	1,55%	0,65%	0%	-0,76%	-4,00%
Chap 012	4 102 097 €	4 273 585 €	4 281 501€	4 277 372 €	4 343 427 €
Variations	0,70%	4,18%	0,10%	-0,10%	2,00%
Evolutions 011	Restauration scolaire en année pleine		Arrêt de l'organisation des rythmes de		Effet COVID
Evolutions 012	Augmentation du point d'indice	PPCR (cat C)	l'enfant	Poursuite du PPCR	Progression minimum au vu du
	Reclassement B	Augmentation du point d'indice			retard dans les recrutements et non remplacement pendant la période COVID

En 2020, la mise en œuvre des actions des services et donc les dépenses afférentes ont été impactées par la pandémie et ses effets sur l'ouverture des services. Nombre de dépenses en période de confinement ou de restriction d'accueil ont été soient annulées soient reportées sur l'exercice 2021.

Celui-ci présentera des dépenses nécessaires au fonctionnement « normal de la collectivité », avec la prise en charge de frais d'entretien sanitaires supplémentaires.

En 2020, les charges de personnel ont été peu impactées par la crise sanitaire, la municipalité ayant décidé de maintenir le niveau de rémunération des agents, quelle que soit leur situation administrative lors du premier confinement (situation des agents dont le service était fermé sans possibilité de télé-travailler).

L'objectif a été de limiter l'impact financier pour les agents de cette crise sanitaire et sociale.

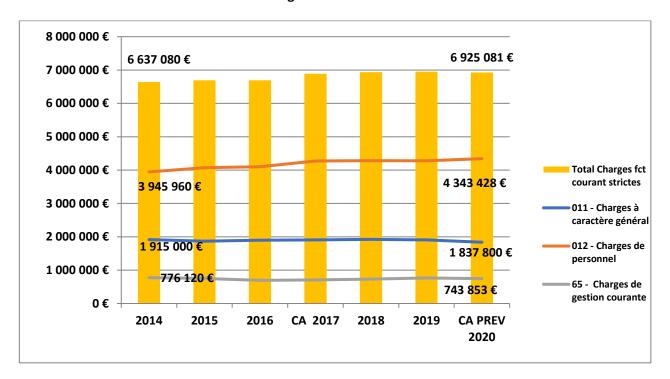
En 2021, la collectivité présuppose un fonctionnement à effectif complet et constant, avec toutefois quelques évolutions : le renforcement du service urbanisme pour faire face à la dynamique du territoire et le renforcement du service Petite enfance pour afin d'assurer un encadrement adapté. Elle doit prendre en compte par ailleurs l'augmentation du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), la mise en place de la prime de précarité prévue par la Loi de Transformation de la Fonction publique territoriale et la dernière étape de la refonte des grilles statutaire dans le cadre du PPCR (Parcours professionnel carrière et rémunération).

Soit un total de + 122 000€ à effectif constant.

Sur le mandat, la politique des ressources humaines de la collectivité s'attachera à :

- Etre attentive aux situations de précarité;
- Améliorer les conditions de travail des agents ;
- Encadrer la mise en place du télétravail, via la création d'un groupe de travail.

Evolution des charges de fonctionnement 2014-2020



2 – 2021: Poser les premières pierres des orientations du nouveau mandat

La municipalité souhaite accentuer la participation des citoyens aux actions portées par la collectivité.

Conséquences opérationnelles en 2021 :

- Le recrutement de l'agent en charge de la mobilisation citoyenne à la MDH qui renforcera les actions déjà à l'œuvre dans les différents services de la ville
- La mise en place d'un budget spécifique pour prendre en charge des actions participatives portées par la commune ou portées par les habitants ou des associations dans le cadre d'appels à projet
- La mise en place des premiers « Groupes Projets » : pour la prise en compte toujours plus importante du Vélo dans l'organisation de l'espace public, pour l'aménagement de la Place Coffornic, l'Atlas de la Biodiversité Communale etc...

La municipalité va renforcer ses actions en faveur de la **lutte contre le changement climatique et pour la protection** de la biodiversité.

Conséquences opérationnelles en 2021 :

- Le lancement de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) de la biodiversité en lien avec le PNR qui a pour objectif l'amélioration de la connaissance de la biodiversité du territoire, la sensibilisation des citoyens et l'intégration de la biodiversité dans les documents d'urbanisme,
- Dans le cadre de l'Entente avec Theix-Noyalo et la Trinité-Surzur, l'augmentation de la part du Bio dans la préparation des repas afin d'atteindre dès 2021 les obligations de la Loi Egalim,
- L'obtention de la 3^{ème} Fleur des Villes et Villages fleuris, label qui s'engage aujourd'hui sur les enjeux de qualité de l'environnement végétal, de respect de l'environnement, d'amélioration du cadre de vie et de préservation du lien social,

- L'étude pour la mise place du dispositif d'Obligation Réelle Environnementale sur les terres municipales de l'hippodrome,
- La participation à des groupes de travail coordonnés par GMVA et le PNR sur la gestion du trait de côte et le Plan d'action et de prévention des inondations (PAPI),
- Le lancement de son schéma directeur des eaux pluviales.

En matière **d'action pour le développement du lien social**, la municipalité maintiendra voire développera si nécessaire les dispositifs d'accompagnement des secteurs touchés par la crise sanitaire :

- L'accompagnement social des familles et des personnes isolées touchées par la crise économique et la distanciation sociale, via les actions du CCAS, de Grain de sel et de la DPEEJVS (Direction Petite Enfance, Enfance Jeunesse, Vie Scolaire),
- La mise en place d'une étude spécifique des attributions des subventions associatives dans le contexte actuel de crise, qui privilégiera le principe de solidarité entre associations,
- Une réflexion sur les actions culturelles pouvant être déployées malgré la pandémie.

La municipalité souhaite enfin porter différents projets structurants pour les services et la population :

- Le lancement d'une réflexion sur le développement de l'école de musique,
- Le renforcement des liens de complémentarité entre le service enfance Jeunesse et Ty mouss,
- Le lancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU),
- L'implication toujours plus importante de la ville à côté de GMVA, notamment pour la gestion de l'eau potable, de l'assainissement et de l'eau pluviale.

3 – LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS

En 2020, comme prévu dans le cadre de ses orientations, la nouvelle municipalité a poursuivi les programmes entamés :

- Cœur du POULFANC : poursuite du réaménagement de la Route de Nantes,
- Avenue des Spatules : poursuite de l'aménagement,
- Rue de Cariel et des hirondelles : lancement du projet d'embellissement et de la sécurisation,
- Parking de Port Anna: aménagement du parking,
- Poursuite de l'aménagement de TI Anna et de ses annexes.

La commune a par ailleurs doublé le remboursement à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPFR) en 2020, au titre du portage de la réserve foncière au « 49 route de Nantes », pour faire une pause en 2021.

Ainsi, en 2020, l'enveloppe d'investissement a été seulement de **2,277 Million€**, pour un niveau de réalisation de dépenses à hauteur de près de 60 % du budget prévisionnel.

En 2021, le retour à la normale dans la conduite des projets permettra :

- Le lancement des marchés de travaux pour la construction de la future Maison des habitants;
- Le lancement des travaux de réhabilitation du complexe sportif Le Derf, avec parallèlement lancement de la réflexion sur l'agencement des espaces extérieurs et intérieurs du complexe ;
- Le lancement de la réflexion d'un aménagement d'un parcours santé
- Le lancement du Plan de déplacement Vélo dans chaque projet de Voirie.

L'exercice 2021 devrait voir la poursuite de ces travaux, qui représentent près d'environ 1,3 millions€ de reste à réaliser (RAR).

4- LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

RAPPEL : la commune a une capacité financière de 2,5 millions € de travaux par an, sans dégradation du taux d'endettement et sans augmentation des impôts.

Pour mémoire, afin de maintenir un autofinancement stable, la collectivité doit maintenir une évolution de ses charges de fonctionnement à +1% maximum, hors Charges de personnel.

Les Aléas pouvant perturber la projection financière :

- L'impact de la crise sanitaire sur les versements des dotations de l'Etat à moyen terme
- L'évolution des taux d'intérêt historiquement bas, depuis plusieurs années ;
- L'évolution des droits de mutations, en cas de ralentissement de la demande ;
- Les orientations à partir de 2022 des modalités d'attribution de la DSC.

Libellés	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Somme
Aménagement Cœur du Poulfanc	600 000 €	578 070 €	366 919 €	366 919 €	366 920 €		2 278 828 €
Remboursement EPFR	250 000 €	- €	350 000 €	350 000 €	250 000 €	-	1 200 000 €
Voirie Rue des Spatules	64 301 €	- €	56 200 €	-	-	-	120 501 €
Voirie Rue de Cariel	56 000 €	363 325 €	107 216 €	-	•	-	526 541 €
Maison du Ports et ses Abords	382 000 €	203 000 €	120 000 €	-	-	- €	705 000 €
Réhabilitation Complexe LE DERF	101 000 €	800 000 €	900 000 €	700 000 €	-	- €	2 501 000 €
Maison des habitants	12 664 €	460 000 €	640 000 €	395 000 €	-	-	1 507 664 €
Participation logements sociaux	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	600 000 €
Equipement des services	80 800 €	182 000 €	105 000 €	105 000 €	105 000 €	85 000 €	662 800 €
Bâtiments communaux	21 600 €	70 000 €	130 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	446 600 €
Bâtiments Ad'AP	50 000 €	30 000 €	40 000 €	40 000 €	80 000 €	- €	240 000 €
Equipements sportifs	134 000 €	120 000 €	10 000 €	25 000 €	15 000 €	15 000 €	319 000 €
Réfection de voiries et Plan vélo	62 300 €	180 000 €	265 000 €	90 000 €	610 000 €	610 000 €	1 817 300 €
Aménagement place Coffornic	- €	260 000 €	50 000 €	-	-	-	310 000 €
Aménagement portuaire	- €	- €	-	80 000 €	350 000 €	350 000 €	780 000 €
Cimetière	11 100 €	10 000 €	-	400 000 €	•	-	421 100 €
Budget participatifs	- €	10 000 €	20 000 €	30 000 €	40 000 €	50 000 €	150 000 €
Transition énergétique des bâtiments	- €	- €	-	-	250 000 €	500 000 €	750 000 €
Révision du PLU	0€	50 000 €	50 000 €	100 000 €	-	-	200 000 €
Autres opérations d'équipement	284 900 €	110 000 €	75 000 €	75 000 €	105 000 €	75 000 €	724 900 €
Totaux	2 210 665 €	3 526 395 €	3 385 335 €	2 931 919 €	2 346 920 €	1 860 000 €	16 261 234 €

A - Budget Ports de Séné

En 2020, le budget des Ports a redressé son résultat de fonctionnement. Après un déficit de 2019 de − 16 135 €, l'exercice en cours va se clôturer avec un excédent de 17 957 €. Ce redressement de situation est lié à la baisse des frais de fonctionnement entre autres. En fin 2019, un stock de fournitures d'entretien avait été réalisé d'une valeur de 6 500 €, les frais d'études pour le renouvellement de l'AOT s'élevaient à 8 525 €. Les frais de personnel ont évolués de 1 % seulement.

En recettes, la baisse de vente de carburant de 15 % lié à la pandémie, a généré moins d'excédent sur cette activité. Par contre, l'encaissement des redevances de mouillages n'a baissé que de -1,53 % malgré la crise sanitaire.

Pour l'année 2021, de nouveaux coûts de fonctionnement seront à prévoir comme le suivi environnemental des zones de mouillages, l'entretien des cales, l'augmentation de la redevance AOT. Cette augmentation est estimée à + 11 % des dépenses. Il a donc été proposé en conseil municipal du 8 décembre dernier, une augmentation des tarifs de 4,5 % sur les redevances de mouillages.

En section d'investissement, l'achat d'une motopompe et le début d'une étude avec le bureau d'étude Atout Port pour le désenvasement, ont été les seules dépenses de l'année, pour 2 682 €.

Cette étude a montré qu'il était prudent de chercher à mutualiser les dépenses avec des ports alentours d'ici à 2023/2024.

Le budget des Ports de Séné va dégager un excédent cumulé fonctionnement et investissement pour un montant de 361 794 €. Cette somme servira entre autres à autofinancer le désenvasement du port.

B - Budget Réserve naturelle

Malgré une fermeture de la réserve pendant le confinement du printemps, lié à la crise sanitaire du COVID 19, le budget 2020 a dégagé un excédent :

- Au cours de l'été 2020, les visiteurs sont venus nombreux surtout au mois d'août (3 201 entrées contre 3087 en 2019), cela a permis de compenser une partie de la perte du printemps. Le manque de recettes d'entrées liées à la pandémie s'élève à -13 035 €.
- Les frais de personnel sont revenus à la normale et stable.

Toutefois, cet exercice se finalise par un excédent de fonctionnement de + 4 254 €.

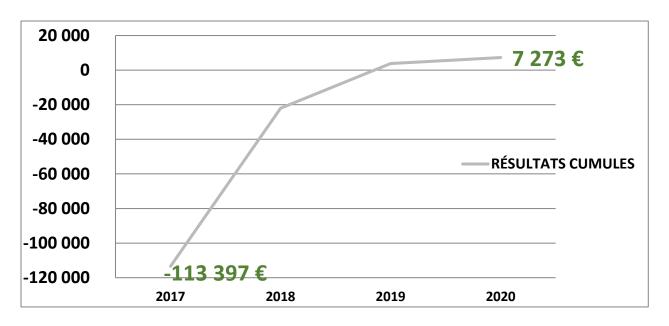
En termes d'investissement, l'année 2020 a été une année de pause. Il a seulement été acheté des jumelles pour les visiteurs pour 1560 € et l'éclairage de la salle d'exposition a été renouvelé.

Ainsi, le budget de la réserve se clôture avec un excédent cumulé fonctionnement et investissement positif de 7 273 € environ.

Pour l'année 2021, l'exposition des créations de sculpteurs installé en juillet dernier, attirera à nouveau les visiteurs n'ayant pu venir pendant le confinement afin de garder une dynamique de visiteurs.

Un plan de renouvellement de la signalétique de la réserve est prévu, qui pourrait être soutenu par le plan de relance de l'Etat.

EVOLUTION DES RESULTATS DU BUDGET DE LA RESERVE DE 2017-2020



Annexe

Les principes de construction budgétaires affichés en 2021 sont :

- La préservation de l'emploi et une recherche constante de l'efficience des organisations ;
- L'engagement de tous les services dans la recherche d'économie, afin que les dépenses globales de fonctionnement n'augmentent pas ;
- Le maintien du principe de solidarité comme fondement des actions et des politiques tarifaires ;
- La poursuite du travail sur les économies d'énergie;
- Le dialogue permanent avec les associations et les partenaires de la collectivité autour des questions financières ;
- Le maintien d'un niveau d'autofinancement correct nécessaire aux dépenses à venir d'investissement.
- La recherche de financements actifs auprès des partenaires.

1 - Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement

	2018	2019	2020	2021	Ecart
Dotation forfaitaire	665 060 €	645 414 €	637 800 €	626 854 €	-1,18%
Dont Dotation forfaitaire nette	666 766 €	665 414 €	637 800 €	637 800 €	-1,72%
DBase + DSolidarité + Dpéréqnatio (effet popul)	10 125 €	-9 536 €	1 252 €	1 927 €	
Ecrêtement	-11 831 €	-10 154 €	-8 866 €	-12 873 €	45,20%
+ Dot° d'aménagement (DSR, DNP)	295 219 €	289 449 €	278 030 €	260 858 €	-6,18%
dont Dotation de solidarité rurale	120 782 €	122 735 €	124 951 €	123 087 €	1,81%
dont Dotation nationale de péréquation	174 437 €	166 714 €	153 079 €	137 771 €	-8,18%
Total DGF	960 279 €	934 863 €	915 830 €	887 712 €	-3,07%
Variations en valeur	-2 472 €	-25 416 €	-19 033 €	-28 118 €	

2 - Evolution de la fiscalité

	2018	CA 2019	CA 2020	PREV 2021	Evolutions 2021/2020
Taxe d'habitation	Résidence secondaire				
Base nominale	17 524 777 €	17 774 277 €	18 263 447 €	2 038 370 €	
Taux	13,83%	13,83%	13,83%	13,83%	
sous-total produits	2 411 145 €	2 458 183 €	2 525 739 €	281 811 €	
Taxe sur le foncier bâti					
Base nominale	11 626 240 €	12 077 102 €	12 345 739 €	12 399 946 €	
Taux	22,30%	22,30%	22,30%	37,56%	*
sous-total produits	2 630 122 €	2 699 046 €	2 758 952 €	4 657 420 €	
ajustement coefficient correcteur				564 479 €	
Taxe sur le foncier non bâti				5 221 899 €	
Base nominale	76 338 €	78 134 €	78 592 €	80 260 €	2,12%
Taux	50,50%	50,50%	50,50%	50,50%	0,00%
sous-total produits	38 551 €	39 458 €	39 689 €	40 531 €	0,59%
TOTAL PRODUITS	5 079 818 €	5 196 686 €	5 324 379 €	5 544 241 €	4,13%
Variation en valeur	190 373 €	127 116 €	117 445 €	219 861 €	

^{*}Le taux du foncier bâti comprend le taux communal de 22,30 % et la récupération du taux départemental 15,26 % soit 37,56 %

3 - L'EVOLUTION DE LA DETTE

Légende De bas en haut : les différents types d'emprunt du moins structuré (A) au plus structuré (F).

De gauche à droite : les différents types d'indice utilisé dans les formules de calcul d'emprunt, du plus « stable » (1) au moins « stable » (6)

Charte Gissler au 01/01/2021

		0114110 010	SICI du 01/01/2	- .			
	1 - Indices en euros	2 - Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	3 - Ecarts d'indices zone euro	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro		6 - Autres indices	
Structure : (A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux							
structuré contre taux vari	iable ou taux fixe	(sens unique). Taux v	variable simple p	plafonné (cap) ou encadré	(tunnel)		
Nombre de Produits	8						
% de l'encours	78,50 %						
Encours Début	6 766 975,46						
Structure : (B) Barrière simple. Pas d'effet de levier							
Nombre de Produits							
% de l'encours							
Encours Début							
- Structure : (C) Option d'échange (swaption)							
Nombre de Produits							
% de l'encours							
Encours Début							
Structure : (D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 cap							
Nombre de Produits							
% de l'encours							
Encours Début							
Structure : (E) Multiplicateur jusqu'à 5							
Nombre de Produits	1	1					
% de l'encours	17,83 %	3,66 %					
Encours Début	1 537 323,05	315 789,00					
- Structure : (F) Autres types de structures							
Nombre de Produits							
% de l'encours							
Encours Début							

4 – Ratios

RATIOS		2017	2018	2019	2020
CAC (coefficient d'autofinancement courant) un ratio >1 signifie que la collectivité ne parvient pas à dégager un autofinancement suffisant pour couvrir le remboursement de la dette	charges réelles de fonctionnement+annuité en capital/produits réels de fonctionnement	0,84	0,83	0,847	0,86
RIGID (ratio de rigidité des charges structurelles) mesure le degré de contrainte lié à l'importance des charges difficilement compressibles au delà de 0,5, la collectivité ne dispose pas de la faculté de réduire significativement ses charges de fonctionnement	charges de personnel+contingents et participations+charges d'intérêts/produits réels de fonctionnement	0,52	0,5	0,508	0,49
CMPF (coefficient de mobilisation du potentiel fiscal) compte tenu de l'incidence de la référence sans strate, on peut considérer qu'un coefficient > 0,8 indique une possibilité réduite de recourir à une augmentation de fiscalité	produit des 4 taxes (commune +CAPV)/potentiel fiscal	0,73	0,76	0,76	0,75
SUREND1 (ratio mesurant le poids de l'endettement) il traduit le nombre d'années de produits de fonctionnement qui seraient nécessaires au remboursement de la dette, s'ils y étaient totalement consacrés au delà de 1,5, l'endettement est jugé élevé	encours total de la dette au 31/12 /produits réels de fonctionnement	1,04	0,94	0,92	0,88
SUREND 2 (ratio mesurant la capacité de remboursement) il traduit le nombre d'années CAF qui serait nécessaire au remboursement de la dette si elles y étaient consacrées. Au-delà de 10, la capacité de remboursement est faible. Ce ratio peut être rapproché de la durée moyenne de l'encours de la dette. si cette dernière est supérieure, la capacité de remboursement peut être jugée insuffisante	encours total de la dette au 31/12 /CAF brut	4,38	3,84	3,56	4,59